

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 18 décembre 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué en date du 12 décembre 2017, s'est réuni ce jour, lundi 18 décembre 2017 à 19 h 30, en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence du Maire en exercice, Georges SCHULER.

*Membres élus* : 27  
*Présents* : 20

*Membres en fonction* : 27  
*Absents : 7 dont procurations : 5*

**Membres présents :**

**Monsieur Georges SCHULER, Maire**

**Mesdames et Messieurs les Adjointes :**

M. Norbert ANZENBERGER	1 <sup>ère</sup> Adjoint au Maire	Présent
Mme Michèle MEYER	2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Présente
M. Patrick ECKART	3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
Mme Huguette ADRIAN	4 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Absente excusée, donne procuration à Mme MEYER
M. Julien KELLER	5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
Mme Christine REICHERT	6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Présente
M. Max MONDON	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
Mme Dominique DUTT	8 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Présente

**Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :**

1.	Mme Maryvonne JOACHIM	Présente
2.	M. Marcel BETETA	Présent
3.	Mme Stéphanie MARRET	Absente excusée, donne procuration à Mme BOUKRIA
4.	M. Christian GEISSMANN-TROG	Présent
5.	Mme Françoise WURSTHORN	Présent
6.	M. Nicolas GUILLERME	Présent
7.	Mme Najet BOUKRIA	Présente
8.	M. Eric WILLMANN	Absent, donne procuration à M. GEISSMANN
9.	Mme Laurence CROSNIER	Présente
10.	M. Régis HRANITZKY	Présent
11.	Mme Caroline STEINMETZ	Absente non excusée
12.	Mme Mireille WINTZ	Présente
13.	M. Cédric KLEINKLAUS	Présent
14.	Mme Isabelle HAESSIG	Présente
15.	M. Thierry PAPERI	Absent, donne procuration à M. ECKART
16.	Mme Elisabeth VINCENT	Absente non excusée
17.	Mme Marie-Paule STIEBER	Présente
18.	M. Maxime FRIEDMANN	Absent excusé, donne procuration à Mme STIEBER

## **ORDRE DU JOUR**

---

**POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2017**

**POINT 2 : Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance**

**POINT 3 : Avis du Conseil Municipal sur les projets de travaux à réaliser par l'Eurométropole sur l'Espace Public de la Commune de Reichstett**

**POINT 4 : Modification du temps de travail des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) pour tenir compte de la modification du temps scolaire (retour à la semaine de 4 jours)**

**POINT 5 : Subvention (« sport de haut niveau » au Club Sportif de Reichstett, Section Handball)**

**POINT 6 : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de mise en accessibilité et sécurité incendie de l'école élémentaire Hay**

**POINT 7 : Recensement de la population** (autorisation à recruter des agents recenseurs et fixation de leur rémunération)

**POINT 8 : Décision modificative et autorisation à engager les dépenses d'investissements en attente de l'adoption du prochain budget**

**POINT 9 : Admission en non-valeur**

**POINT 10 : Divers**

---

**POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2017**

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2017 a été transmis aux conseillers municipaux qui ont pu faire part de leurs observations. Il est **adopté à l'unanimité**.

**POINT 2 : Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne Madame Najet BOUKRIA en qualité de secrétaire de séance. Elle sera assistée par Monsieur Christian GEBEL, Directeur Général des Services.

**POINT 3 : Avis du Conseil Municipal sur les projets de travaux à réaliser par l'Eurométropole sur l'Espace Public de la Commune de Reichstett**

Monsieur Max MONDON, Adjoint au Maire, présente les projets de travaux programmés par l'Eurométropole.

## *Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2017*

Le Maire rappelle que de manière générale, depuis le début de mandat, les crédits alloués par l'Eurométropole aux communes ont baissé.

Madame Christine REICHERT, Adjointe au Maire, demande si les crédits prévus pour la piste cyclable, projetée de longue date le long de la RD37, sont inclus.

Monsieur MONDON répond que non, ceux-ci ont déjà été arrêtés. Les travaux programmés seront effectués au cours de l'année 2018. Les difficultés rencontrées pour la piste cyclable sont liées à l'existence de réseaux souterrain sous l'emprise de la piste, qui risquent d'entraîner des frais supplémentaires avec l'obligation d'y mettre une glissière de sécurité.

Madame REICHERT profite de l'occasion pour faire le point sur la réunion « vélo » qui s'est déroulée à l'école, à laquelle elle a participé. Elle a insisté sur le fait que la publicité faite autour du « vélo » n'a que peu d'intérêt si les pistes cyclables ne sont pas réalisées...

***Vu l'article 5211.57 du CGCT et conformément à la loi n°99.586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,***

***Vu le projet de délibération de l'Eurométropole de Strasbourg suivant :***

-----

### **Projets sur l'espace public :**

- Programme 2018 : Transport, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'art, Eau et Assainissement.
- Poursuite des études et réalisation des travaux

Le programme 2018 transport, voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement a été établi après une phase d'instruction avec tous les maires de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'enveloppe consacrée à ce programme est de 14,344 M€ pour l'année 2018 en intégrant la Communauté de communes les Châteaux. Sur la base de ce montant, les crédits sont ventilés de la manière suivante :

- 1,8 M€ réservés pour la réfection d'ouvrages d'art,
- 0,8 M€ prévus pour l'entretien des voiries dans les ZA et ZI,
- 11,744 M€ répartis entre les opérations d'intérêt local (T1/T2) pour 5,872 M€ et d'intérêt métropolitain (T3) pour 5,872 M€ également.

Une première étape, présentée en Commission permanente de l'Eurométropole du 20 octobre 2017 a autorisé le lancement des études.

Une seconde étape, objet de la présente délibération, permet la poursuite des études et la réalisation des travaux.

Les opérations du programme 2018 sont mentionnées dans les listes jointes en annexe qui détaillent les différents projets :

- annexe 1 : liste des projets Strasbourg,
- annexe 2 : liste des projets renouvellement urbain,
- annexe 3 : liste des projets communes.

Les projets sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg.

La maîtrise d'œuvre est assurée soit en interne par les services métropolitains avec éventuellement une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, soit en externe par des bureaux d'études privés.

## *Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2017*

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur janvier 2018.

A noter que les reliquats de crédits d'études pourront, en cas de besoin, et pour une même opération, être affectés aux travaux.

Il est précisé que la présente délibération n'inclut pas les opérations d'entretien significatif (gros entretien) dont la programmation est arrêtée, ni les travaux d'entretien courant ou les interventions ponctuelles d'urgence liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente (bureau), après avis des conseils municipaux des communes concernées après en avoir délibéré, approuve

- la poursuite des études et la réalisation des travaux des opérations prévues en 2018 telles que mentionnées :
- en annexe 1 : liste des projets Strasbourg,
- en annexe 2 : liste des projets renouvellement urbain,
- en annexe 3 : liste des projets communes ;

autorise le Président ou son représentant :

- à mettre en concurrence les prestations de maîtrise d'œuvre, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les travaux, ainsi que les prestations de coordination "Santé-Sécurité", et à signer les marchés y afférents ;
- à solliciter pour les projets eau et assainissement :
  - o l'occupation temporaire du terrain,
  - o l'instauration de servitudes de passage et d'occupation permanente du sous-sol ;
- à signer toutes les conventions ou documents d'urbanisme (demande de déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir...) qui pourraient être nécessaires à la réalisation de ces projets ;
- à organiser ou à solliciter l'organisation, par les services de l'Etat, des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique ;
- à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires ;
- à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés) ;

décide

- d'imputer les dépenses sur les crédits d'investissement du budget général de l'Eurométropole et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, 2018 et suivants, inscrits sous CRB AD07-TC02-PE00- PE10 et PE20. »

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,***

***EMET un avis favorable à la réalisation des travaux sur l'espace public suivants (voir tableau ci-après) :***

**REICHSTETT**

Opération	2017RE14806	REICHSTETT	Suite études et travaux	1
Site projet	RUE DU GENERAL DE GAULLE			
Tranche Tranche	1/1	Rue de Paris	Fin	Rue de Nordfeld
Mo Total Previsionnel	140 000 €	MOE	Externe	Tableau
			MOE	non
			MOE	non
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte
				Type marché
				MAPA
				126 000 €
				Total délibéré EMS :
				126 000 €
				TTC

Opération	2017RE14807	REICHSTETT	Suite études et travaux	2
Site projet	SECURISATION STATION DE POMPAGE ( SP 97)			
Tranche Tranche	1/1	Localisé	Fin	Localisé
Mo Total Previsionnel	350 000 €	MOE	Externe	Tableau
			MOE	non
			MOE	non
Assainissement	Etat entretien réseau	Station de pompage	Construction	Trx tranchée ouverte
				Type marché
				MAPA
				315 000 €
				Total délibéré EMS :
				315 000 €
				TTC

Opération	2016RE14632	REICHSTETT	Suite études et travaux	3
Site projet	TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT DE LA ZAC DES VERGERS DE ST MICHEL			
Tranche Tranche	2/2	Complet	Fin	Complet
Mo Total Previsionnel	1 300 000 €	MOE	Externe	Tableau
			MOE	non
			MOE	non
Eau	Nouvel Equipement	Conduite/Branchement	Pose	Trx en tranchée ouverte
				Type marché
				MAPA
				20 000 €
				Total délibéré EMS :
				20 000 €
				TTC

ADOpte A L'UNANIMITE

**POINT 4 : Modification du temps de travail des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) pour tenir compte de la modification du temps scolaire (retour à la semaine de 4 jours).**

Madame Dominique DUTT, Adjointe au Maire, présente ce point. Désormais l'école maternelle dispose d'une ATSEM par classe. Les temps de travail sont mieux répartis, du fait du retour à la semaine de 4 jours.

*Considérant que le Conseil d'Ecole avait sollicité le retour à la semaine de 4 jours d'école ;*

*Considérant que cette décision a pour incidence la modification des horaires du personnel communal mis à disposition ;*

*Vu l'avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**MODIFIE** les horaires des agents concernés,

- *Emploi d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe : Horaire hebdomadaire de travail porté de 26 h 28/35<sup>ème</sup> à 25 h 46/35<sup>ème</sup> ,*
- *Emploi d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe : Horaire hebdomadaire de travail porté de 34 h 22/35<sup>ème</sup> à 34 h 20/35<sup>ème</sup>,*
- *Emploi d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe : Horaire hebdomadaire porté de 22 h 22 à 22 h 17.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT 5 : Subvention « sport de haut niveau » au Club Sportif de Reichstett, Section Handball.**

Monsieur Julien KELLER, Adjoint au Maire, présente ce point.

Comme chaque année, le CSR, Section Handball, sollicite la Commune pour une participation aux frais de déplacement et d'arbitrage des équipes évoluant en championnat national. Le montant de la subvention espérée par le CSR est de 12 000 €.

*Vu le courrier du 17 novembre dernier adressé au Maire par le CSR « Section Handball », sollicitant une subvention au titre du « sport de haut niveau » ;*

*Vu l'état des dépenses prévisionnelles pour la saison 2017/2018 joint à ce courrier ;*

*Considérant que la Commune attribue des subventions pour le « sport de haut niveau » à titre de participation aux frais de déplacement et d'arbitrage ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**DECIDE** d'allouer une somme de 12 000 € au CSR Section Handball, pour la saison 2017/2018.

**ADOPTE PAR 23 VOIX POUR**

*Ne participent pas au vote Madame Maryvonne JOACHIM et Monsieur Georges SCHULER, en raison de leurs qualités de dirigeants de cette association.*

**POINT 6 : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de mise en accessibilité et sécurité incendie de l'école élémentaire Hay**

Monsieur Patrick ECKART, Adjoint au Maire, présente ce point.

Les surcoûts constatés en cours de chantier suite aux demandes supplémentaires imposées par la Commission de sécurité et d'accessibilité, les imprévus de chantier, ainsi que le résultat de l'appel d'offres de travaux ont eu pour incidence de modifier « l'enveloppe financière prévisionnelle » qui est passée de 310 000 € HT à 428 810,61 € HT. De fait, les taux appliqués au nouveau montant de l'estimation aboutissent à une augmentation des honoraires d'architectes de l'ordre de 11 356,13 € HT (13 843,36 € TTC).

Monsieur Christian GEISSMANN, Conseiller municipal, demande qui avait estimé le budget initial à 310 000 €. Monsieur ECKART lui indique que c'est le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) qui avait fait une estimation sommaire à cette hauteur, sans préjuger des exigences de remise à niveau imposées par la Commission de Sécurité et d'accessibilité, pour répondre aux normes actuelles. Le Maire complète ce propos en indiquant qu'à partir du moment où l'on touche au bâtiment, il faut faire une totale mise aux normes. Tant qu'on n'y touche pas, on ne vous impose pas de mise aux normes...

*Vu le marché de maîtrise d'œuvre initial signé avec l'atelier d'Architecteur Plan Libre ainsi que ses cotraitants ;*

*Vu la modification de « l'enveloppe financière prévisionnelle », conséquence de la décision de faire réaliser des travaux supplémentaires pour le chantier de mise en accessibilité aux personnes handicapées et sécurité ;*

*Considérant que cette enveloppe financière prévisionnelle est passée de 310 000 € HT, montant initial pris en compte dans le marché de maîtrise d'œuvre, à 428 810,61 € HT ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**ADOPTE** l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, qui a pour incidence une augmentation des honoraires de la maîtrise d'œuvre de l'ordre de 11 356,13 € HT (13 843,36 € TTC).

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POINT 7 : Recensement de la population**

Le Maire signale que la Commune de Reichstett est dans l'obligation d'organiser, pour le compte de l'Etat, le recensement de la population. A ce titre, il sollicite l'autorisation de recruter des agents recenseurs et la fixation de leur rémunération. Il y a 11 agents à recruter.

*Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2017*

L'Etat versera une « dotation forfaitaire de recensement à la Commune » de 8 412 €. La rémunération des agents se fait sur la base de 1 € par bulletin individuel, 0,50 € par feuille de logement et 0,50 € par dossier d'adresse collective.

Monsieur Nicolas GUILLERME signale que les informations pratiques figurent sur le site de la Commune.

Madame Mireille WINTZ demande qui recrute et sur quels critères. Le Maire et le Directeur Général des Services donnent les explications en mettant en avant les qualités requises. Nous préférons en priorité recruter des personnes de Reichstett, capables de se libérer notamment en soirée pour rencontrer les habitants, les aider à répondre aux questionnaires et collecter les informations nécessaires.

*Vu le courrier de la Direction Régionale du Grand Est de l'INSEE ;*

*Considérant que la Commune de Reichstett se doit d'organiser son recensement de la population en début de l'année 2018 ;*

*Considérant que l'Etat attribuera à la Commune une dotation forfaitaire de recensement 8 412 € ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

***AUTORISE le Maire à procéder au recrutement d'agents recenseurs,***

***FIXE la rémunération des agents recenseurs à :***

- *1 € par bulletin individuel,*
- *0,50 € par feuille de logement,*
- *0,50 € par dossier d'adresse collective.*

***ADOPTE A L'UNANIMITE***

**POINT 8 : Décision modificative et autorisation à engager les dépenses d'investissements en attente de l'adoption du prochain budget**

Comme chaque année, il s'agit d'opérer les virements internes budgétaires de fin d'année et d'autoriser le Maire à procéder aux dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget précédent, dans l'attente de l'adoption du budget 2018 au mois de mars prochain.

*Vu l'état des dépenses et recettes à ce jour ;*

*Considérant qu'il y a lieu d'opérer les virements entre chapitres et comptes, de sorte à rester dans les limites des prévisions budgétaires 2017 ;*

*Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui indique que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;*

*Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2017*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**AUTORISE le Maire à procéder aux virements entre comptes conformément aux tableaux suivants,**

Objet de la DM : CREDITS INSUFFISANTS OP. EQUIPEMENTS SPORTIFS

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
0040 - MAISON DE RETRAITE		20 000,00		
21 - Immobilisations corporelles				
Autres bâtiments publics	21318	6		
		20 000,00		
0050 - TRAVAUX DE VOIES ET RESEAUX				34 000,00
21 - Immobilisations corporelles				
Autres agencements et aménagements de terrains			2128	8
				34 000,00
0090 - DIVERS		14 000,00		
21 - Immobilisations corporelles				
Terrains nus	2111	8		
		14 000,00		
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>34 000,00</b>		<b>34 000,00</b>

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
0030 - EQUIPEMENTS SPORTIFS				18 000,00
21 - Immobilisations corporelles				
Autres bâtiments publics			21318	4
		18 000,00		18 000,00
0040 - MAISON DE RETRAITE				
21 - Immobilisations corporelles				
Autres bâtiments publics	21318	6		
		18 000,00		
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>18 000,00</b>		<b>18 000,00</b>

**AUTORISE le Maire à mandater les dépenses d'investissements avant l'adoption du budget primitif 2018 dans la limite de 25 % des crédits inscrits en section d'investissement au budget primitif 2017.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT 9 : Admission en non-valeur**

Un courrier du Trésorier nous informe qu'une créance a été considérée comme irrécouvrable. Montant de la créance : 21,05 € à admettre en « non-valeur ».

*Vu le courrier du 13 novembre 2017 du Comptable public responsable de la trésorerie, qui nous informe qu'une dette est considérée irrécouvrable ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**CONSTATE l'effacement de la dette de 21,05 € à l'encontre de Madame Elisabeth PEREIRA,**

**CHARGE le Maire de procéder à l'émission d'un mandat au compte 6542 – pertes sur créances irrécouvrables pour un montant de 21,05 €.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT 10 : Divers**

- Madame Michèle MEYER Adjointe au Maire,
  - Remercie les conseillers qui ont participé à l'organisation et au bon déroulement de la fête des aînés,
  - Annonce la fête de Noël du Multi-Accueil « La Coccinelle » mercredi 20 décembre,
  - Informe le Conseil municipal sur l'exposition des 50 ans de l'EMS (exposition itinérante dans les différentes mairies, dont celle de Reichstett actuellement).
  
- Monsieur Patrick ECKART, Adjoint au Maire, fait un bref bilan de la première année de mise en œuvre du contrat de performance énergétique. Les économies réalisées en matière d'émission de gaz à effet de serre équivalent au retrait de 45 voitures de la circulation.
  
- Monsieur Georges SCHULER, le Maire, indique que le prochain Conseil Municipal sera consacré au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2018.  
Il indique qu'il n'y aura pas de cérémonie des vœux du Maire en 2018, les économies réalisées pourront éventuellement être affectées à une fête commémorant le 100<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la première guerre mondiale.

***SEANCE LEVEE A 21 H 00***